

Voir la « Parlatorskorrespondenz » no. 132 en date du 20 février 2006

Parlement : conférence consacrée à l'UE

Les députés de 30 pays ont discuté à Vienne les questions d'actualité européenne

Vienne (CP) - L'avenir du Traité constitutionnel, les priorités de la présidence autrichienne du Conseil, les démarches à entreprendre dans le domaine du contrôle de subsidiarité par parlements nationaux et la stratégie de Lisbonne : voilà autant de sujets qui ont été au centre des discussions d'une conférence UE d'un jour organisée au Parlement autrichien, à laquelle ont participé des députés venus de tous les Etats membres de l'UE, du Parlement européen ainsi que de Roumanie, de Bulgarie, de Croatie, de Macédoine et de Turquie. La conférence s'inscrit dans les activités parlementaires déployées dans le cadre de la présidence autrichienne du Conseil de l'UE pendant le premier semestre 2006, et elle se propose, comme l'a exprimé M. Werner Fasslabend, l'un des deux présidents de la conférence, de fournir une contribution à la discussion sur l'avenir de l'Europe qui est menée dans l'ensemble de l'UE.

La conférence est organisée par la COSAC, un organe parlementaire institué au niveau de l'UE, qui se compose des représentants des Commissions pour les affaires européennes des parlements nationaux des Etats membres de l'UE et de députés du Parlement européen (PE).

Dans son discours d'ouverture, Mme Ursula Plassnik, Ministre autrichienne des Affaires étrangères, a présenté les priorités de la présidence autrichienne du Conseil en évoquant également la phase de réflexion qui est actuellement en cours dans l'UE sur le Traité constitutionnel. Mme Plassnik a exposé qu'il incombait à l'Autriche d'évaluer, pendant les mois qui viennent, les débats nationaux relatifs à l'avenir de l'Europe et de déterminer, en accord avec les autres Etats membres, la manière de procéder future. La Ministre a souligné qu'il s'agissait en premier lieu de répondre à la question du modèle social (« modèle de vie ») européen et de réaliser les objectifs de la Constitution - vivre en paix, avoir une économie compétitive, préserver un degré élevé de protection sociale, assurer le développement durable.

Mme Plassnik a indiqué dans ce contexte que le Gouvernement autrichien attachait une importance particulière aux mesures de confiance. Il est important de renforcer la confiance de la population européenne en ce qui concerne le projet de la construction européenne, a-t-elle souligné, en saluant tout soutien provenant des parlementaires.

Selon l'avis de Mme Plassnik, le modèle social européen est à l'épreuve face à la controverse sur les caricatures danoises. L'Union européenne doit insister sur le respect des principes sur lesquels elle repose, dont la liberté d'opinion, et refuser tout recours à la violence, a confirmé la Ministre. Dans cet esprit, l'Autriche a

contacté tous les pays où il y a eu une flambée de violence. Cependant, le respect des valeurs religieuses représente également un élément important du modèle de vie européen, a souligné la Ministre. Il est indispensable d'engager le dialogue.

Au sujet de la politique étrangère de l'UE, Mme Plassnik a dit que « le monde est de plus en plus demandeur d'Europe ». A plusieurs reprises, l'UE a prouvé qu'elle est en mesure de poursuivre une politique extérieure commune et qu'elle est prête à intervenir rapidement. L'Europe est un continent qui s'engage, qui ne détourne pas les yeux, a souligné la Ministre, rappelant dans ce contexte que la présidence autrichienne du Conseil avait choisi les Balkans comme l'un des axes prioritaires de ses travaux.

Parlant avant la Ministre, le député au Conseil National (Nationalrat) Werner Fasslabend, qui préside la conférence avec le député Gottfried Kneifel qui représente la deuxième chambre le Conseil Fédéral (Bundesrat), avait déjà dit qu'à l'occasion de la présidence autrichienne du Conseil de l'UE il n'était pas question de proposer une solution relative à l'avenir du Traité constitutionnel, mais qu'il s'agissait plutôt de soumettre des propositions susceptibles de faire avancer le processus européen. Il est vrai que l'élite politique de l'Europe avait atteint un consensus sur la Constitution, mais le non résolu des populations française et néerlandaise a eu pour conséquence sa remise en question.

M. Gottfried Kneifel, député au Conseil Fédéral, a souligné l'importance de la subsidiarité et de la nécessité d'être à l'écoute des citoyens afin d'améliorer l'acceptation de l'UE par la population. Il considère qu'il est indispensable de rapprocher au maximum les processus décisionnels de la population et de définir clairement ce qui relève des attributions de l'UE et ce qui ressort de la compétence des Etats membres. En ce qui concerne le système d'alerte précoce pour les parlements nationaux qui est inscrit dans la Constitution, M. Kneifel pense qu'on pourrait envisager un mécanisme de consultation des parlements nationaux qui serait institué sur la base des traités en vigueur et qui serait perçu et reconnu par les institutions communautaires.

La discussion qui a suivi l'intervention de Mme Plassnik a évolué surtout autour de l'avenir du Traité constitutionnel et de la controverse sur les caricatures. Ainsi plusieurs députés ont partagé l'opinion de la Ministre des Affaires étrangères suivant laquelle il est extrêmement important d'obtenir la confiance de la population pour le projet européen. D'après le député grec Sotirios Hatzigakis, les citoyens ne se sentent pas suffisamment impliqués.

Mme Ana Palacio (Espagne) a fait observer que la population se sentait menacée par la mondialisation et qu'il fallait lui expliquer clairement que l'élargissement de l'UE ne représentait pas seulement un avantage pour les nouveaux Etats membres, mais pour l'ensemble de l'UE. Le député allemand Matthias Wissmann a affirmé que plus l'Europe était performante, plus la population aurait confiance en elle. L'élargissement de l'Europe ne peut pas continuer au même rythme que jusqu'à présent, a-t-il mis en garde.

M. le député Pierre Lequiller (France) a exposé qu'il y avait un grand nombre de jeunes qui ne comprenaient plus quels étaient les objectifs de l'Europe, puisque par exemple la paix était pour eux quelque chose d'acquis. Mme Kristiina Ojuland, députée d'Estonie, a interjeté que l'UE avait peut-être été trop ambitieuse en poursuivant en même temps l'élargissement et l'approfondissement de l'Union au cours des dernières années.

Au sujet du calendrier, plusieurs parlementaires se sont déclarés convaincus que la décision relative à l'avenir du Traité constitutionnel n'interviendrait pas avant le milieu de l'année 2007. La députée néerlandaise Godelieve M. van Heteren a exprimé une mise en garde en disant qu'il ne fallait surtout pas présenter la Constitution simplement avec une nouvelle étiquette et elle a souligné que de nouvelles mesures ne pouvaient être prises qu'à partir du moment où les citoyens européens auraient repris confiance. Son compatriote, P.R.H.M. van der Linden, a constaté de son côté qu'aucun pays « ne pouvait déclarer la Constitution européenne comme morte ».

Pour ce qui est de la controverse sur les caricatures, les députés ont défendu des positions en partie divergentes. C'est ainsi que M. Laurent Mosar du Luxembourg a regretté que l'Union européenne n'ait pas soutenu davantage le Danemark, en ajoutant qu'il avait l'impression que le dialogue entre les cultures était actuellement plutôt un monologue du monde occidental. Le député belge Philippe Mahoux a affirmé expressément que le droit à la liberté d'expression ne devait pas faire l'objet de restrictions.

Le député turc Yasar Yakis a avancé en contrepartie que si certaines caricatures chrétiennes étaient qualifiées de blasphématoires, les caricatures musulmanes devaient être traitées de la même manière. La Turquie est un pays laïc qui défend la liberté d'opinion, a-t-il constaté en ajoutant qu'il fallait aussi qu'il y ait des limites à ce droit. M. Yakis pense que le problème aurait pu être résolu autrement si seulement le Danemark avait procédé d'une autre manière.

M. le sénateur Mario Greco (Italie) a fait part au Danemark de la solidarité de la délégation italienne, en soulignant qu'il fallait maintenant passer d'une phase de tolérance à une phase de respect mutuel. Pour un dialogue, on a toujours besoin de deux partenaires, a-t-il souligné.

En marge des deux sujets principaux, le député bulgare Atanas Paparizos a souligné que la Bulgarie faisait tout pour pouvoir adhérer à l'UE au 1^{er} janvier 2007. Le pays entreprend de grands efforts pour donner suite à toutes les recommandations que la Commission a énoncées dans son dernier rapport. Le député croate Neven Mimica a fait remarquer qu'un arrêt du processus d'élargissement de l'UE découragerait les forces de réforme dans les Balkans. Il espère que la pause de réflexion n'entraînera pas une pause dans l'élargissement.

Le président Werner Fasslabend a rappelé l'accord de principe suivant lequel le processus du contrôle de subsidiarité devra être poursuivi. Parmi les sujets proposés par un total de 14 pays et de 18 chambres,

il y en a deux qui ont figuré nettement en tête de liste: les questions relatives au divorce ainsi que le thème des services postaux.

Dans le courant du débat, le député belge Hermann De Croo a rappelé qu'environ un tiers des Etats membres avaient une constitution fédérale, ce qui devait être pris en compte dans la discussion et dans les décisions relatives aux questions de subsidiarité. Avec sa structure particulièrement complexe, l'Etat belge pourrait servir de guide en la matière.

Le député Lord Grenfell (Royaume-Uni) a déclaré que son pays était prêt à associer au débat sur ces questions les parlements d'Ecosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord. Un point qui a paru important à Lord Grenfell, tout comme à la députée néerlandaise Godelieve M. Van Heteren, est la publicité et la transparence des débats.

Le député Jari Vilén (Finlande) a préconisé que lors de la discussion relative à la directive sur le divorce, le thème des droits de l'enfant soit également pris en compte. Pour le député grec Sotirios Hatzigakis les questions de l'immigration, notamment la lutte contre l'immigration clandestine, pouvaient faire l'objet d'un contrôle de subsidiarité.

Le député allemand Matthias Wissmann a souligné que la subsidiarité était la condition sine qua non pour retrouver la confiance de la population dans l'Union européenne.

Dans sa conclusion, le président Werner Fasslabend a annoncé que le site IPEX pour l'échange d'informations entre les parlements de l'Union sera accessible à titre d'essai à partir du mois de mars et qu'il sera inauguré officiellement début juillet. En ce qui concerne l'association des institutions régionales à la discussion sur la subsidiarité, M. Fasslabend a signalé qu'une conférence organisée à St. Pölten les 18 et 19 avril traitera également de ce sujet. D'une façon générale, le président s'est félicité de ce que de nombreux députés aient demandé que les débats soient menés en public, puisque ceci contribuerait à davantage de transparence. (lire la suite)